



ALLETANS (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Phaletans , Faletans,

Village de l'arrondissement de Dole, canton et distribution de poste de Rochefort, perception d'Authume ; succursale, composée de Falletans, du hameau de Gros-Buisson et des Granges-Vaunory ; à 4 km de Rochefort, 5 de Dole et 38 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 209^m.

Le territoire est limité au nord par Rochefort ; au sud par Dole, la Grande-Loye et Belmont ; à l'est par Nenon ; à l'ouest par Dole, par le Doubs qui le sépare de Brevans et Baverans, et par Rochefort. Le Temple, la maison du bac, les Baraques des 2^e et 3^e triages de la forêt de Chaux, la grange Gervais-Thiébaud, font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Brevans, à Rochefort, au Temple, à Belmont, à Dole , et du Temple à Belmont ; par le Doubs et ses mortes ; par le Vieux-Bief, le bief du Moulin, le bief de l'Etang et celui de la fontaine de l'Efondré, qui y prend sa source.

Population : en 1790, 327 habitants ; en 1846, 609 ; en 1881, 867, dont 267 hommes et 300 femmes ; population spécifique par km carré, 23 habitants ; 147 maisons , savoir : dans la Grande-Rue 21, au centre du village 32, dans la Rue-Neuve 22, dans la rue de la Cure 32, au Temple 17, dans le 3^e triage de la forêt de Chaux, 13, dans le 2^e, 11 ; 186 ménages.

Les habitants n'émigrent pas.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1669.

Vocabulaire : Assomption de la mère de Dieu.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 382 à 385, 3 E 4042 à 4048, 3 E 3730, 3 E 8498, 3 E 9123 à 9125 et 3 E 13423. Tables décennales : 3 E 1315 à 1323.

Microfilmé sous les cotes 1 Mi 66 et 67, 2 Mi 405, 5 Mi 448 à 450, 5 Mi 1231, 2 Mi 1036, 2 Mi 2077, 5 Mi 18 et 19 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1836 ; surface territoriale 2426^h 18^a divisés en 1826 parcelles que possèdent 210 propriétaires, dont 79 forains ; surface imposable, 389^h 60^a, savoir : 231^h 43^a en terres labourables, 122^h 23^a en prés, 9^h 92^a en bois, 7^h 80^a en vignes , 4^h 25^a en vergers, 3^h 28^a en mares, 2^h 52^a en étangs, 3^h 01^a en sol de bâtiments, 1^h 77^a en saussaies, 1^h 41^a en pâtures, broussailles et friches, d'un revenu cadastral de 22.474 fr. ; contributions directes en principal 3.889 fr.

La surface non imposable, de 2036^h 58^a, se compose principalement d'une partie de la forêt nationale de Chaux.



Le sol, parfaitement exposé et très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, d'excellents fruits et en abondance, des vins rouges médiocres, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte le tiers des céréales et on importe presque tout le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

Les inondations du Doubs ravagent souvent les récoltes.

On élève dans la commune beaucoup de bêtes à cornes et de porcs qu'on engraisse, quelques chevaux, des moutons et des volailles. 80 ruches d'abeilles.

L'agriculture est la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Dole.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 4.416 kil. de fromage, façon Gruyère, et un moulin à farine à deux paires de meules.

Les patentables sont : 4 aubergistes, 2 maréchaux-ferrants, 3 maçons, 1 menuisier, 1 fermier du bac, 2 charrons et 1 marchand de pressoirs à manège.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère très convenable, proche de l'église ; deux places publiques ornées de croix remarquables ; une maison commune, construite en 1842, qui a coûté 17.000 fr. ; elle renferme la mairie, une salle de pompe à incendie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 élèves ; le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée par 40 jeunes filles ; 1 fontaine avec lavoir et abreuvoir, et 1^h 98^a de prés et pâtures, d'un revenu cadastral de 174 fr.

Budget : recettes ordinaires 4.391 fr. ; dépenses ordinaires 4.391 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Falletans est situé entre la rive gauche du Doubs et la forêt de Chaux, sur le revers occidental d'un coteau d'où l'on jouit d'une charmante perspective. Les rues sont bien percées. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles plates, à l'exception de quelques-unes qui ont des toitures en chaume. Plusieurs ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée. On y remarque la belle habitation entourée d'un jardin anglais de M. Donzelot, officier supérieur de cavalerie, en retraite, et la maison de plaisance de M. Garnier de Falletans. Placé à peu de distance de deux villes importantes sous la domination romaine, traversé par une voie antique, connue sous le nom de *chemin de la poste*, il a dû être habité dès les temps les plus reculés. Aucune preuve matérielle n'est cependant encore venue le constater. Le premier titre qui nous révèle son existence, est une charte de l'an 1040, par laquelle Hugues I^{er}, archevêque de Besançon, confirma à l'abbaye de Baume-les-Nonnes, la possession de l'autel de Falletans.

Seigneurie : Ce village faisait partie de la prévôté de Rochefort et se divisait en plusieurs fiefs. Différents meix dépendaient en toute justice de la seigneurie de Rochefort ; les autres se partageaient dans des proportions inégales entre les fiefs dits de la *Tour*, de *Vaudrey*, de *Montrond*, de *Bernaud*, et de *Amange*. Le plus important était celui de la Tour ; la prévôté du village y était attachée. Une famille noble, très distinguée dans la province, en avait la possession. On lit dans le nécrologe de Saint-Paul de Besançon : *Nono kal. maii 1088, obiit Guillelmus de Phaletans, subdiaconus noster redditus, apud nos sepultus, à quo habemus ecclesiam de Phaletans*. Thiébaud de Falletans, chevalier, confirma en 1182, la donation de l'église de Falletans à l'abbaye de Saint-Paul. Néanmoins, l'abbaye de Baume-les-Nonnes ne tarda pas à recouvrer sur cette église les droits qui lui avaient été usurpés. La liste des membres de la famille de Falletans qui ont possédé le fief de la Tour, publiée par Labbey de Billy, dans son Histoire de l'université du comté de Bourgogne, étant exacte, nous nous dispenserons de la reproduire. Le dernier représentant de cette maison qui possédait ce fief en 1790, est M. Marie-Nicolas, marquis de Falletans, comte en Bavière, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Georges et de la Légion-d'Honneur, maréchal-de-camp, inspecteur-général des gardes nationales du département du Doubs, marié le 11 décembre 1786, avec M^{lle} Henriette-Charlotte-Christine-Andrault de Langeron, fille de M. le comte de Langeron. L'archiduc Maximilien,

avait disposé en 1494 du fief de la Tour, en faveur de la maison de Vautravers. François de Vautravers le possédait en 1577, mais il rentra en 1711 dans l'ancienne famille de Falletans. De ce fief dépendait : «une haulte et apparente tour quarrée à quatre pans de murailles fort épaisses, étant couverte de laves, fondée sur une petite motte fossoyée, dans un vergier et meix contenant environ deux bonnes soitures, sur lequel était clos de palissades et contigu à la forêt de Chaux ; à côté était une morte ou mare, dans laquelle les sujets ne pouvaient pêcher sous peine d'amende.» La tour n'existe plus aujourd'hui.



Fiefs divers : Les deux fiefs dits d'Amange et de Bernaud, étaient possédés en 1538, par Prudent de Saint-Mauris, comme époux de Jeanne Belin. Anne-Paule de Saint-Mauris, une des héritières de cette maison, les porta en dot à Jean-François, comte de Dortans, mort après 1789.

Celui de Vaudrey était possédé en 1538, par le sieur Vauchard, de Dole. Antoinette Boutechaux, mère de Pierre Vauchard, en fit hommage au souverain en 1070. Celui de Montrond passa à Antoine Garnier, écuyer, professeur de langue grecque à l'université, et plus tard vice-président au parlement de Dole, par son mariage contracté le 15 janvier 1579, avec Marguerite Lemaire, fille de noble Claude Lemaire, co-seigneur de Falletans. Antoine Garnier fut envoyé plusieurs fois en députation à la cour de Bruxelles et fut employé dans plusieurs négociations importantes en Flandre et en Suisse. Il reçut des archiducs une belle médaille d'or, en reconnaissance des services qu'il leur avait rendus, avec une gratification pécuniaire. Claude Garnier, fils d'Antoine, fut successivement nommé de 1619 à 1629, avocat-général, conseiller et vice-président du parlement de Dole. Par son testament du 1^{er} octobre 1653, il institua héritier Hugues Garnier, son fils aîné. Hugues et ses descendants, dont nous avons donné la liste à l'article *Choisey*, furent co-seigneurs à Falletans jusqu'au moment de la révolution. Cette famille existe encore et continue de posséder une maison seigneuriale et un domaine à Falletans. A tous ces fiefs, était attachée la moyenne et basse justice seulement. Les sujets étaient main-mortables, devaient une corvée à bras et une poule par ménage. Le conseiller Lemaire acheta la haute justice sur tout le village de Falletans du roi Louis XIV, le 22 novembre 1697.

Commanderie du Temple : La commanderie du Temple-lez-Dole, placée sous le vocable de saint Denis, était située entre Falletans et Azans, sur la rive gauche du Doubs, dans une gracieuse vallée qui plongeait dans le flanc occidental de la forêt de Chaux. Elle fut fondée de 1132 à 1134, par Renaud III, comte de Bourgogne, qui la dota richement. L'illustre Bernard de Dramelay, devenu plus tard grand-maître de l'ordre du Temple, en était le commandeur en 1134. Béatrix de Bourgogne, femme de l'empereur Frédéric Barberousse, y séjournait très souvent, pendant que son époux combattait en Syrie où il trouva la mort. Elle data de ce lieu deux chartes, l'une en 1181 et l'autre le 2 octobre 1183. Cette commanderie relevait du Grand-Prieuré d'Auvergne, dont le siège était à Lyon. Elle était dirigée par un supérieur, appelé *maître* ou *recteur*, et habitée par des chevaliers destinés spécialement au service des armes. Dans le procès fait aux Templiers par Philippe-le-Bel, on voit figurer plusieurs fois un *Henricus de Dola*, qui était assez éminent pour avoir été d'abord précepteur d'*Uncey*, près de Vitteaux, puis le chef de la baillie de Bure. Après la suppression de l'ordre du Temple, cette commanderie fut concédée aux frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. De cette maison magistrale dépendaient les commanderies d'*Abergement-Saint-Jean*, de *Saint-Georges de l'Étoile* et de *Saligney*. Le commandeur avait la justice haute, moyenne et basse, sur le village du Temple, la moyenne justice à Baverans, le droit de pêche et de bac sur la rivière du Doubs, des droits d'usage importants dans la forêt de Chaux et de nombreux privilèges. Cette maison était très riche ; ses revenus s'élevaient, en 1788, à plus de 19.000 francs ; elle devait au chapitre métropolitain de Besançon, un cens de 80 quarts de blé, moitié froment, moitié avoine, pour dotation d'un canonicat. Parmi les commandeurs, on connaît Jean de Villers-Sixel, en 1439, Claude d'Ugna, en 1593, Philibert-Bernard de Froissard-Broissia, en 1732; Georges-Étienne-Joachim Buson de Champvans, en 1735; Claude-Antoine de Vaudrey, en 1785. Le dernier titulaire fut Alexandre-Louis Savary de Lancesme, bailli, grand-croix de l'ordre et grand bailli de Bourgageueuf. Il existe dans les archives du Rhône, une liste des commandeurs dès l'an 1380 à 1632. Nous publierons cette pièce plus tard.

La maison du Temple, autrefois fortifiée et entourée d'une muraille flanquée de plusieurs tours, a été vendue nationalement en 1791. Une partie a été démolie et le surplus a subi de nombreuses transformations. Elle appartient aujourd'hui à M. Nicolas Gauthier, qui l'habite. A l'extrémité nord de la face orientale, on remarque un fragment de corniche qui repose sur quatre corbeaux en pierre, appartenant à l'architecture romane, usitée au XII^e siècle. Un mur reliait l'église avec la face septentrionale du château.



Cette église avait 30 mètres de longueur et était orientée. On voit sur le bord de la rue principale du Temple, des débris de cet édifice, tels que corniches, chapiteaux, cordons, etc. Chaque pierre est parfaitement sculptée.

Église de Falletans : Elle est située au sommet d'un coteau qui domine le village, et dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'une tribune, de trois nefs, d'une chapelle à droite des nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher n'a sa naissance qu'au-dessus de la voûte de la nef principale. Cette nef est décorée de frêles pilastres, sur lesquels s'appuie une voûte à arc surbaissé, en forme d'anse de panier. Les collatéraux sont très étroits. Le chœur et le sanctuaire sont beaucoup plus étroits et plus anciens que le reste de l'édifice, Ils datent du XIII^e siècle et formaient l'église primitive. Des pilastres avec chapiteaux ornés de feuillages, d'oiseaux, de fruits, de têtes d'hommes, et surmontés de nervures et d'arcs-doubleaux, décorent cette partie du monument. L'ogive s'y dessine timidement et y alterne avec le plein-cintre, ce qui indique l'époque transitionnelle de l'architecture romane à l'architecture ogivale. On remarque dans le sanctuaire un beau retable en pierre, du style de la renaissance et un autel provenant de la chapelle domestique de M. Garnier de Falletans. On a placé dans la nef trois jolies statuette en albâtre, datant du XIV^e siècle et représentant l'une, sainte Anne, qui instruit la sainte Vierge, une autre, saint Antoine, ermite, accompagné de son cochon et entouré de flammes, et la troisième, la sainte Vierge. Dans la sacristie est une statue très ancienne de Notre-Dame. A la chapelle du Rosaire, se trouve un tableau sur bois représentant l'adoration des mages ; il mérite d'être conservé comme peinture de la fin du XV^e siècle. A côté de l'autel de Sainte-Philomène, est une statue de la Mère de Dieu, dont l'enfant est représenté avec un oiseau dans ses mains. De l'autre côté de l'autel, on voit un buste de saint Denis, ainsi qu'un reliquaire en forme de main, qui étaient autrefois un but de pèlerinage et auxquels on vient encore présenter les enfants sujets à des convulsions ou affligés du mal caduc. Ils proviennent de l'église des Templiers. Dans la chapelle contiguë à la naissance du chœur, et que M. le curé vient de faire restaurer, on remarque contre le mur une pierre richement encadrée d'enroulements, portant cette inscription : « *Scéans gist venerable personne messire Didier Pasqvevote a son vivant de ce liev, pbrestre bachelier en decret, qui de son vivant fonda et esleva ceste chapelle, et y ordonna trois messes la sebm. les mardi, jeudi et sâbedi, et en fit colateur honor. hô Jehan Pasqvote son nepvevr... et trespassa le 19^e de décembre en l'an 1534. Dieu aye son âme. Amen* ». L'épithaphe de Jean Paquette vient ensuite. Une tombe, avec une inscription en caractères bizarres, recouvre les restes de Didier Paquette, le jeune, mort en 1589.

Du cimetière, on jouit d'un point de vue admirable ; on distingue la vallée du Doubs, bordée par la forêt de Chauv, les rochers escarpés de Rochefort, la superbe ligne de peupliers qui ombragent le canal du Rhône au Rhin, la ville de Dole, Rochefort, Baverans, Brevans et Azans, tous disposés en amphithéâtre, comme sur des gradins.

Maladrerie : Un hospice pour les lépreux existait à Falletans. Un titre de 1292 le mentionne.

Évènements divers : Ce village, placé à proximité de deux places de guerre souvent assiégées, vit son territoire à chaque instant occupé par les invasions ennemies. Un compte de la prévôté de Rochefort, de 1569 à 1370, nous laisse apercevoir la désolation de cette terre : « *Le receveur ne peut être payé des cens de Rochefort, d'Audelange, de Chastenois, de Faletans et des autres villes, pour cause de ce que li meix sont et les terres en ruynes et en planches, et sunt morts et trépassés ceux qui devoient les dites censés et n'y a nuls hers (héritiers).* » De fréquentes inondations du Doubs, plusieurs incendies, et notamment celui de 1842, qui détruisit 15 maisons, le pillage des maisons et le rançonnement des habitants au XVII^e siècle, tels sont les événements principaux qui composent les annales de ce village.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, année 1849. — Labbey de Billy. — Mémoire statistique sur les établissements des Templiers en Bourgogne, par M. César Lavirotte.